

<https://ronsard.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article605>



S'inscrire au collège : les démarches

- Notre collège - S'inscrire -

Date de mise en ligne : samedi 5 octobre 2013

Copyright © Collège Pierre de Ronsard Mornant - Tous droits réservés

CHOIX DU COLLEGE

Dans l'enseignement public, vous devez en principe inscrire votre enfant dans **le collège du secteur géographique de votre domicile**.

Pour savoir si votre enfant peut être inscrit au collège Pierre de Ronsard, cliquez [ici](#)

Une dérogation peut être accordée par l'inspecteur d'académie à la demande des familles. Les demandes sont examinées selon des critères favorisant les élèves souffrant d'un handicap et les élèves boursiers.

INSCRIPTION EN SIXIEME

Le dossier d'inscription en sixième est remis à l'écopier par son **professeur des écoles** ou le **directeur de l'école**, **avant les vacances de printemps**.

INSCRIPTION APRES UN CHANGEMENT DE DOMICILE

Adressez-vous au service de la scolarité du **rectorat** de Lyon.

92 rue de Marseille - BP 7227

69354 Lyon cedex 07

tel : 04 72 80 60 60 - fax : 04 78 58 54 78

Si vous changez d'académie, vous devez prévenir le service de la scolarité du rectorat de l'académie où votre enfant était scolarisé.